

FICHE INFO CCMO

LA PROTECTION SOCIALE DES TNS

Artisans et commerçants : connaissez vous votre régime obligatoire ?

Depuis le 1er janvier 2020, le Régime Social des Indépendants (RSI) a été remplacé par la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) pour la protection sociale des indépendants, confié au Régime général de la Sécurité sociale.

En pratique, les missions gérées par le RSI auparavant ont été réattribuées :

- à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour l'assurance maladie,
- à la CARSAT pour la liquidation des retraites,
- à l'URSSAF pour le paiement des cotisations.



QUELLES PRESTATIONS SONT VERSÉES PAR LA SSI ?

Qui est concerné ?

- les artisans commerçants,
- les micro entrepreneurs,
- certaines professions libérales,
- certaines dirigeants ou associés de sociétés,
- les conjoints collaborateurs

LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (IJ)



La SSI verse des indemnités journalières (comme pour les salariés du privé) pour les professionnels indépendants affiliés au régime général depuis au moins 1 an.

Le montant des indemnités journalières dépend du statut du professionnel indépendant.

Le conjoint collaborateur pourra aussi se voir verser des indemnités journalières.

Des IJ, dans quels cas ?

Les indemnités journalières versées par la SSI permettent la compensation de la perte de revenus due à un arrêt de travail.

INVALIDITÉ ET DÉCÈS



La SSI couvre aussi les risques d'invalidité ou de décès en versant des compensations telles que :

- Pension d'invalidité partielle,
- Pension d'invalidité totale ou permanente,
- Capital décès versé aux ayants droit.

Le montant des prestations prévues par le régime obligatoire des artisans commerçants sont définis par la SSI.

Le régime obligatoire des artisans commerçants permet de couvrir certains risques en versant les prestations précisées ci-dessus. En revanche, pour se prémunir des conséquences financières d'un arrêt de travail temporaire et protéger ses proches en cas de décès, vous avez la possibilité de souscrire un contrat de prévoyance complémentaire.

Découvrez toutes les solutions CCMO dédiées aux TNS